

Garde à vue d'un syndicaliste de SUD pour sa participation aux manifestations Gilets jaunes : on cherche à criminaliser le mouvement social !

22 janvier 2019



Depuis ce matin, 9h30, un syndicaliste de SUD est en garde à vue à la gendarmerie de Saint Renan. On lui reproche l'organisation d'une manifestation interdite et une entrave à la circulation dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes.

Face à des mouvements sociaux qui persistent, la réponse l'État est aujourd'hui une fuite en avant contre les libertés, avec une nouvelle surenchère sécuritaire. L'usage de pressions par le recours à la garde à vue et à la mise en examen ne décourageront pas les personnes d'exprimer leur colère et leur soif de justice et d'égalité. Le pouvoir doit comprendre, enfin, que cette politique de l'escalade dans la répression ne fait qu'accentuer la détermination de la plupart des manifestant-e-s et le discréditer chaque jour davantage aux yeux de la population.

Solidaires dénonce cette dérive qui consiste à faire d'un manifestant un délinquant, dès lors qu'un rassemblement auquel il participe par conviction politique ne serait pas déclaré.

Au lieu de réponses sociales et politiques de nature à apaiser les tensions, le choix de l'autoritarisme est dangereux pour notre démocratie et nos libertés.

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Garde-a-vue-d-un-syndicaliste-de-SUD-pour-sa-participation-aux-manifestations>